

**2021\_CT2\_028**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Sainte-Victoire pour l'année 2021**

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Forêt

■ Séance du 11 février 2021

06\_2\_04

### ■ Attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Sainte-Victoire pour l'année 2021

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Grand Site Concors Sainte-Victoire, espace naturel de près de 50 000 hectares est un territoire fortement protégé avec deux sites classés au titre de la loi de 1930 et une inscription au réseau Natura 2000. Il est labellisé "Grand Site de France" depuis 2004.

La fréquentation annuelle de la montagne Sainte-Victoire est estimée à plus d'un million de visiteurs par an avec une augmentation moyenne de 2 % par an. Ce million de visiteurs (étude de fréquentation 2011) exerce une pression importante, nécessitant des aménagements des lieux d'accueil du public les plus remarquables.

L'association "Les Amis de Sainte-Victoire" créée en 1955 (loi 1901) est propriétaire et gestionnaire du Prieuré de Sainte-Victoire. Cet élément emblématique du territoire aixois, situé sur la crête sommitale de la montagne, le plus visité du Grand Site, accueille quelques 60 000 promeneurs par an.

Le Prieuré abrite une chapelle, un monastère du XVII<sup>e</sup> siècle, un refuge de montagne non gardé ouvert aux randonneurs, un logis associatif, une esplanade d'accueil du public comprenant un belvédère, ainsi que des toilettes sèches à lombricompostage.

L'ensemble de ces infrastructures se situe par ailleurs à proximité du GR9 fréquenté par plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année.

L'association "Les Amis de Sainte-Victoire", association à caractère culturel et non confessionnel à statutairement pour objectif de :

- restaurer et entretenir les bâtiments du Prieuré de Sainte-Victoire datant du XVII<sup>e</sup> siècle ;
- utiliser l'ancien monastère comme refuge (abri ouvert aux randonneurs) ;

- entretenir la chapelle destinée aux célébrations chrétiennes ;
- organiser des manifestations traditionnelles pour maintenir le prestige de ce haut lieu de Provence ;
- faire connaître la montagne Sainte-Victoire, donner des informations sur le Prieuré et assurer la protection du site.

Dans une démarche d'intérêt général, l'association œuvre quotidiennement à l'entretien du Prieuré qui constitue avec la Croix de Provence un haut lieu patrimonial de Sainte-Victoire.

Cela comprend notamment le nettoyage des bâtiments et des espaces extérieurs par les bénévoles de l'association ou encore la maintenance des toilettes sèches du site.

Par sa présence sur le terrain, l'association contribue ainsi à faire de Sainte-Victoire un Grand Site à la hauteur de sa renommée.

Afin de l'aider à financer l'entretien de ce lieu emblématique d'accueil du public en espace naturel et des infrastructures qui y sont présentes, l'association Les Amis de Sainte-Victoire sollicite le Territoire du Pays d'Aix pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de l'association de 3 000 € (trois mille euros) au titre de l'année 2021.

Modalités de paiement :

- Un acompte de 80 % sera versé au moment de la notification de la subvention sur demande du bénéficiaire.
- Le solde de 20 % sera versé sur présentation du compte-rendu financier de fonctionnement de l'association.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

Le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence précise que, dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant initialement prévu, la subvention attribuée sera révisée en proportion du niveau d'exécution constaté. Elle fera alors l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Métropole en cas de trop perçu.

Renseignements administratifs :

N° GU	Libellé	Association	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget prévisionnel de fonctionnement	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs
2021_00510	Fonctionnement général de l'association	Les Amis de Sainte-Victoire	Accueil du Public	0 €	28 100 €	3 000 €	3 000 €	Oui/non non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;  
L'avis de la Commission de Territoire Environnement Déchets et Cycle de l'eau du 26 janvier 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement général à l'association Les Amis de Sainte-Victoire pour l'année 2021 d'un montant de 3 000 €.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 76.

# 1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 **21**

ou date de début

date de fin

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 - Achats		10700 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		2100 €
Achats stockés (matières premières, autres)		1000 €	73 - Dotation et produits de tarification		
Achats d'études et de prestations de services			74 - Subventions d'exploitation (8)		11000 €
Achats de matériel, équipements et travaux		2500 €	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		1000 €	Région(s) (à préciser)		
Achats de marchandises		5500 €	Département(s) (à préciser)		
Autres achats		700 €	FdVA		3000 €
61 - Services extérieurs		9200 €			2000 €
Sous-traitance générale		1000 €	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires		3000 €
Redevances de crédit-bail			- Métropole Aix Marseille Provence (échelon central)		
Locations mobilières et immobilières		1500 €	- Territoire Marseille-Provence		
Charges locatives et de copropriété			- Territoire du Pays d'Aix		
Entretien et réparations		3700 €	- Territoire du Pays Salonais		3000 €
Primes d'assurances		3000 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			- Territoire Istres-Ouest Provence		
62 - Autres services extérieurs		8200 €	- Territoire du Pays de Martigues		
Personnel extérieur			Communes (à préciser)		
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		4000 €	Aix en Provence		2000 €
Publicité, information et publications		500 €	Vauvenargues		1000 €
Transports de biens et transports collectifs du personnel		500 €	Organismes sociaux (détailler):		
Déplacements, missions et réceptions		2000 €	Fonds européens		
Frais postaux et de télécommunications		1200 €	L'agence de services et de paiement		
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)			Autres établissements publics		
63 - Impôts et taxes			Aides privées		
Impôts et taxes sur rémunérations			75 - Autres produits de gestion courante		15000 €
Autres impôts et taxes			Dont cotisations, dons manuels ou legs		15000 €
64 - Charges de personnel			76 - Produits financiers		
Rémunérations du personnel			77 - Produits exceptionnels		
Charges sociales			78 - Reprises sur amortissements provisions		
Autres charges de personnel			79 - Transfert de charges		
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées					
69 - Impôts sur les bénéfices					
		28100 €			28100 €

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	78000 €	87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	78000 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations	3000 €	Prestation en nature	75000 €
Personnel bénévole	75000 €	Dons en nature	3000 €
	106100 €		106100 €

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : Aix en Provence

Signature du Président

Le 25/10/2020

Cachet de l'association

LES AMIS DE SAINTE-VICTOIRE  
"Lou-Ligoures"

Place Roméo de Villeeneuve  
13090 AIX-EN-PROVENCE

Ne pas indiquer les centimes d'euros. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés aient été vérifiées par le demandeur et qu'il soit en possession de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. Le plus complet des justificatifs doit être fourni en 2019 lecture du 09 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « du pied » du compte de résultat.

4807-20210211-2021\_CT2\_028-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception : 02/02/2021

2021\_CT2\_028

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Sainte-Victoire pour l'année 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 18 FEV. 2021

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_028-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021